

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2017, n°3 et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U.  
Le Maire,

Echelle : 1/5000

**Légende**

**Le zonage**

- UA - Zone urbanisée couvrant le centre ancien de Thorigné d'Anjou
- UB - Zone urbanisée couvrant les extensions récentes du bourg
- UL - Zone réservée pour l'implantation d'activités culturelles, ludique et sportive
- UY - Zone à vocation économique destinée aux activités artisanal, de bureaux, de service et de commerce
- AUlb - Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et aux activités urbaines compatibles
- AUly - Zone d'urbanisation future destinée aux activités et aux constructions à usage artisanal, de bureaux, de service et de commerce
- AU - Zone d'urbanisation future à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle affectée à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages
- Ne - Secteur réservé pour l'implantation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Nv - Secteur réservé aux écarts existants
- Nl - Secteur réservé à l'implantation d'activités culturelles, ludiques et sportives
- Nr - Secteur réservé à l'implantation d'une plateforme de recyclage des déchets du BTP

**Les prescriptions réglementaires**

- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Espace protégé au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Secteur d'exploitation des sous-soils
- Haie protégée au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Site archéologique
- Secteur soumis à risque d'inondation

